

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 13 décembre 2018 à 18h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**18-12-13-4853**      **Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 13 décembre 2018 à 18 h 20.

Adopté

**Séance extraordinaire du jeudi 13 décembre 2018, à 18h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Contrat pour l'achat de trois pompes et mécanique de procédé pour le poste de pompage Poirier ;
- D) Contrat pour l'achat du groupe électrogène (génératrice) pour le poste de pompage Poirier;
- E) Contrat pour l'achat d'un poste de pompage – Poste Poirier;
- F) Contrat pour l'achat des métaux ouvrés et les accessoires – Poste Poirier;
- G) Contrat pour l'achat de conduite sanitaire de P.V.C. – Poste Poirier;
- H) Approbation des dépenses dans le cadre du PAA – MTQ (2018-2019);
- I) Période de questions;
- J) Levée de l'assemblée.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

18-12-13-4854

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 13 décembre 2018 tel que présenté.

Adopté

**Contrat pour l'achat de trois pompes et mécanique de procédé pour le poste de pompage Poirier**

**Considérant que** la Ville désire procéder au remplacement du poste de pompage des eaux usées situé sur la rue Poirier;

**Considérant que** les travaux requièrent notamment l'achat de trois pompes ainsi que de la mécanique de procédé;

**Considérant que** la Ville a procédé à une demande de cotation auprès de deux (2) fournisseurs et qu'une seule est conforme aux spécifications demandées.

18-12-13-4855

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Xylem selon les coûts suivants :

2 pompes FLYGT Model NP-3127 10HP	24 560,00 \$
Accessoires (clapet de retenue, raccords, etc.)	5 917,20 \$
1 pompe FLYGT Model NP-3202 70HP	62 061,00 \$
Accessoires (clapet de retenue, raccords, etc.)	2 852,00 \$
<b>Total</b>	<b>95 390,20 \$</b>
TVQ non remboursable	4 757,59 \$
<b>Total de la dépense</b>	<b>100 147,79 \$</b>

**Que** la dépense de 100 147,79 \$ soit financée à même le règlement d'emprunt No 915-2018 prévu à cet effet.

Adopté

**Contrat pour l'achat du groupe électrogène (génératrice) pour le poste de pompage Poirier**

**Considérant que** la Ville désire procéder au remplacement du poste de pompage des eaux usées situé sur la rue Poirier;

**Considérant que** les travaux requièrent notamment l'achat d'une génératrice;

**Considérant que** la Ville est en attente de recevoir des soumissions de fournisseurs;

**Considérant** que l'estimé budgétaire prévoit un coût de 60 000 \$ plus les taxes applicables.

**18-12-13-4856**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat d'un montant maximal de 60 000 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense soit financée à même le règlement d'emprunt No 915-2018 prévu à cet effet.

Adopté

**Contrat pour l'achat d'un poste de pompage (Poste Poirier)**

**Considérant que** la Ville désire procéder au remplacement du poste de pompage des eaux usées situé sur la rue Poirier;

**Considérant que** les travaux requièrent notamment l'achat d'une nouvelle station de pompage et de deux (2) regards incluant cadres, couvercles et grille de sécurité;

**Considérant que** la Ville a procédé à une demande de cotation auprès de trois (3) fournisseurs;

**Considérant** les prix soumis incluant le transport, soit :

<b>Nom du fournisseur</b>	<b>Prix avant taxes</b>
LÉCUYER	38 971,25 \$
Béton Brunet	44 746,94 \$
Boisclair & Fils	49 385,21 \$

**18-12-13-4857**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie LÉCUYER au montant de 38 971,25 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 40 914,94 \$ soit financée à même le règlement d'emprunt No 915-2018 prévu à cet effet.

Adopté

**Contrat pour l'achat des métaux ouvrés et les accessoires**

**Considérant que** la Ville désire procéder au remplacement du poste de pompage des eaux usées situé sur la rue Poirier;

**Considérant que** les travaux requièrent notamment l'achat de métaux ouvrés et d'accessoires, soient trappe d'accès au poste de pompage, échelle, pallier avec caillebotis et poteau guide;

**Considérant que** la Ville a procédé à une demande de cotation auprès de deux (2) fournisseurs;

**Considérant** les prix soumis, soit :

Nom du fournisseur	Prix avant taxes
LÉCUYER	32 208,00 \$
PRÉTAL	26 840,00 \$

**Considérant que** le prix soumis par LÉCUYER inclut l'installation de la trappe d'accès et le transport des équipements alors que le prix de PRÉTAL exclut les frais de transport et que la compagnie ne fait pas de travaux d'installation et que, par conséquent, la Ville devra procéder à l'octroi d'un contrat auprès d'un deuxième entrepreneur.

18-12-13-4858

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie LÉCUYER au montant de 32 208,00 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 33 814,37 \$ soit financée à même le règlement d'emprunt No 915-2018 prévu à cet effet.

Adopté

**Contrat pour l'achat de conduite sanitaire de P.V.C. – Poste Poirier**

**Considérant que** la Ville désire procéder au remplacement du poste de pompage des eaux usées situé sur la rue Poirier;

**Considérant que** les travaux requièrent notamment l'achat d'une conduite sanitaire de PVC;

**Considérant que** la Ville a procédé à une demande de cotation auprès de deux (2) fournisseurs;

**Considérant** les prix soumis incluant le transport, soit :

Nom du fournisseur	Prix avant taxes
Distribution Lazure	1 343,16 \$
EMCO	1 637,44 \$

18-12-13-4859

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie Distribution Lazure au montant de 1 343,16 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense de 1 410.15 \$ soit financée à même le règlement d'emprunt No 915-2018 prévu à cet effet.

Adopté

**Approbation des dépenses dans le cadre du PAA – MTQ (2018-2019)**

**Attendu que** la Ville de Huntingdon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PAA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**Attendu que** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**Attendu que** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

**Attendu que** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale admissible au PAV .

**18-12-13-4860**

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les dépenses d'un montant de 21 269,46 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Adopté

**Période de questions du public**

Aucune question.

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**18-12-13-4861**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 00.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, greffière